



BUDGET 2011-2012 COMMUNIQUÉ N°9

BUDGET 2011-2012

Un plan pour consolider nos outils de solidarité

Québec, le 17 mars 2011 – « Le Québec est une société où les valeurs humaines sont importantes. Nous tentons sans cesse d'améliorer la qualité de vie des Québécois, particulièrement celle des familles et des aînés, et de lutter contre la pauvreté pour le bénéfice de tous. Malgré le difficile contexte budgétaire actuel, il est important de poursuivre nos efforts. Nous le faisons à la hauteur de nos moyens », a déclaré le ministre des Finances, M. Raymond Bachand, à l'occasion du dépôt du budget 2011-2012.

Bonifier la politique familiale du Québec

« Au début des années 1960, le gouvernement du Québec versait ses premières allocations aux parents québécois. Depuis, le gouvernement a graduellement développé un ensemble de mesures qui font du Québec un chef de file nord-américain en matière de politique familiale. Aujourd'hui, nous investissons des sommes considérables pour soutenir les familles. Nous y avons consacré 6,7 milliards de dollars au cours de l'exercice qui s'achève. C'est 63 % de plus qu'en 2003. C'est unique au Canada », a souligné le ministre.

À compter de 2012-2013, le gouvernement créera graduellement 15 000 nouvelles places de garde à contribution réduite. Ce projet sera complété d'ici 2015-2016. À terme, elles porteront à 235 000 le nombre de places à contribution réduite. Ces investissements s'ajoutent à d'autres annonces de financement additionnel, entre autres pour les organismes communautaires Famille et les haltes-garderies communautaires.

Assurer un financement stable de la santé

« Dans le budget 2010-2011, nous nous sommes engagés à assurer un financement stable au système de santé en contrepartie d'initiatives de performance du réseau, car il y aura toujours place à l'amélioration, a rappelé le ministre. L'instauration de la contribution santé, dont les revenus sont versés au Fonds de financement pour les établissements de santé et de services sociaux, le FINESSS, permet de soutenir des actions qui améliorent l'accès en chirurgie, la performance des hôpitaux et la mise en place de groupes de médecine familiale. »

« La santé demeure la priorité des citoyens. Grâce, entres autres, à la contribution santé, les sommes qui y sont consacrées pourront passer de 32 milliards de dollars à 41 milliards sur cinq ans, soit 5 % de plus chaque année », a-t-il déclaré.

Répondre aux besoins de proximité des aînés

« Nous avons un devoir de respect envers nos aînés, a déclaré le ministre. Nous sommes à l'écoute de leurs besoins. Leur place grandissante dans la société nécessite des adaptations. Depuis le dépôt du budget 2007-2008, le gouvernement a effectué des investissements totalisant 2,2 milliards de dollars pour accroître le revenu disponible des aînés, favoriser leur maintien à domicile et mieux soutenir leurs aidants naturels. Nous devons adapter nos interventions pour qu'une vie plus longue soit aussi plus belle et plus épanouie. »

Une des nouvelles mesures du budget sera l'élargissement aux conjoints des personnes aidées âgées de 70 ans ou plus atteintes d'une incapacité physique ou mentale du crédit d'impôt remboursable pour les aidants naturels. Ce crédit d'impôt sera désormais également accessible aux aidants naturels cohabitant dans le logement du proche aidé.

Des bonifications ont aussi été annoncées afin de hausser les sommes attribuées à certaines mesures. Ainsi sera doublée, pour les cinq prochaines années, la somme allouée à la démarche appelée Municipalité amie des aînés, qui prévoit un soutien financier pour la réalisation de projets d'infrastructure ou d'aménagement urbain répondant aux besoins des aînés.

Dans le même esprit, de 2011-2012 à 2013-2014, les carrefours d'information pour les aînés bénéficieront d'une somme de 2,1 millions de dollars. De plus, afin de soutenir les maisons des grands-parents, des organismes communautaires favorisant les rapprochements intergénérationnels, le ministère de la Famille et des Aînés recevra des crédits additionnels de 300 000 dollars par année pendant trois ans. Enfin, la déduction maximale accordée aux aînés à faible revenu admis dans un CHSLD, qui permet d'amoindrir les coûts transitoires de logement, sera doublée pour passer de 325 \$ à 650 \$ par mois.

Poursuivre la lutte contre la pauvreté

« Depuis 2003, le gouvernement a annoncé la construction de 17 000 logements sociaux, communautaires et abordables, portant ainsi leur nombre total à 30 000, a rappelé le ministre des Finances. Nous avons annoncé des investissements totalisant plus de 1,7 milliard de dollars. Nous n'entendons cependant pas en rester là. La construction de 2 000 logements sociaux et communautaires supplémentaires est prévue dans le cadre du budget 2011-2012. Par ailleurs, la Société d'habitation du Québec étudiera de nouvelles approches pour améliorer le financement de l'habitation communautaire. »

Le ministre a également annoncé une amélioration du programme Allocation-logement. Ce programme offre une aide financière aux familles à faible revenu avec enfants ainsi qu'aux personnes à faible revenu âgées de 55 ans ou plus qui consacrent une part trop importante de leur budget au paiement du loyer. Pour les personnes seules et les couples sans enfants, l'âge d'admissibilité à ce programme, actuellement fixé à 55 ans, sera abaissé à 50 ans, sur une période de cinq ans, à partir du 1^{er} octobre 2011.

En outre, une somme de 4 millions de dollars additionnels par année est octroyée aux entreprises d'économie sociale du Québec qui offrent des services d'aide domestique à 50 000 Québécois.

Au total, le budget 2011-2012 prévoit l'injection de près de 80 millions de dollars additionnels pour combattre la pauvreté.

« Toutes les mesures annoncées aujourd'hui contribueront à renforcer l'appui que nous apportons à nos familles et à nos aînés, dans le respect de nos valeurs », a conclu le ministre.

- 30 -

Source : Catherine Poulin
Directrice de la communication
Cabinet du ministre des Finances, ministre du Revenu
et ministre responsable de la région de Montréal
418 643-5270
514 873-5363